



P7-00068
716711
Eco So His

Code épreuve : 245

Nombre de pages : 10

Session : 2023

Épreuve de : ESH

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

La décroissance peut-elle être compatible avec l'état-providence ?

En 2022, le rapport Meadows a fêté ses 50ans. Déjà en 1972, ce rapport faisait part de son pessimisme concernant la possibilité d'une croissance future : "Chaque jour durant lequel se poursuit une croissance exponentielle rapproche notre écosystème mondial des limites ultimes de sa croissance.". Cette citation met en lumière les risques que poseraient la poursuite de la croissance.

La croissance correspond à "l'augmentation soutenue, pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension, pour une nation son produit global net en termes réels" écrit Perroux (L'économie du XX^{ème} siècle, 1961). La décroissance serait alors le ralentissement de la croissance, mais ce d'une manière volontaire. La décroissance est un objectif politique et/ou économique qui consiste à planifier une diminution de la consommation et de la production en vue d'atténuer les dégâts que posent la croissance sur l'environnement et entend ainsi respecter une logique de développement durable. Un tel objectif respecte une logique d'équité intergénérationnelle, néanmoins ne risque-t-il pas de causer des inégalités intragénérationnelles ? Cela mettrait alors en péril les objectifs de l'état-providence. En effet, l'état-providence est une forme d'état "social" qui a pour but d'instaurer la justice sociale. Rawls dans Théorie de la justice 1971, explique que pour qu'il y ait justice sociale, il faut que les principes de justice soient choisis derrière un "voile

d'ignorance". Rawls évoque une triple condition pour atteindre la justice sociale : égalité des droits, des chances et des situations.

Néanmoins, étant donné qu'une politique de décroissance risquerait de causer des inégalités, alors cela mettrait à mal le rôle efficient de l'état-providence. Ainsi la question de la compatibilité entre ces deux objectifs est à se poser. Nous allons alors nous demander : la décroissance peut-elle être compatible avec l'état-providence ?

Afin de répondre à cette question nous interrogerons trois axes de réflexion. Nous verrons dans un premier temps qu'a priori la décroissance répond à un problème d'équité intergénérationnelle que l'état-providence saura accompagner (I) mais que s'orienter vers la décroissance causera des inéquités intragénérationnelles que cette fois-ci l'état-providence peinera à résoudre (II). D'où la nécessité de réformer un état-providence en crise afin de le rendre le plus compatible possible avec un projet urgent de décroissance (III).

*

*

*

La décroissance répond à un problème d'équité intergénérationnelle, en ce sens qu'elle entend limiter les dégâts d'une économie en pleine croissance sur l'environnement afin que les générations futures puissent répondre à leur besoin (A). Et face à cela l'état-providence a les outils nécessaires, notamment la taxe, afin d'encourager au mieux cette décroissance et ainsi établir une justice sociale entre les générations (B).

Des rapports environnementaux dénonçant la situation critique se multiplient. La croissance et les effets néfastes qui en découlent, comme la pollution, font des dégâts. Rhude et Muller (Air pollution in China, 2015) expliquent

qu'en Chine la pollution fait 8000 morts par jour. Ainsi la situation semble plus qu'urgente. Néanmoins une question se pose quand même : quand agir ? Sur cette question deux visions s'opposent. Nordhaus Economic growth and climate, 1977 part du postulat que la croissance va continuer. Cela suppose alors que les générations ^{suyvantes} seront plus riches que nous, cela serait alors plus juste que ce soit elles qui supportent les coûts d'une transition énergétique.

A l'inverse, Stern Economics of climate change, 2006 s'exclame de l'urgence de la situation. La courbe des dégâts n'étant pas linéaire, il convient d'agir le plus tôt possible, il faut freiner à tout prix les externalités négatives de la croissance sur l'environnement.

C'est donc le modèle d'évaluation intégré de Stern qui l'emporte. En effet de nombreux économistes, à l'image d'Agnès Sinai Penser la décroissance, 2013, prônent la décroissance. La décroissance a pour but de respecter une logique de justice sociale intergénérationnelle. Elle entend assurer un développement durable. Le développement durable est la capacité d'une génération à satisfaire ses besoins, sans compromettre la capacité des suivantes à remplir les leurs. Ainsi la décroissance remplit un des objectifs de l'Etat-providence qui est de faire d'assurer une équité intergénérationnelle. L'état-providence et la décroissance seraient alors a priori compatibles.

*

Par ailleurs, l'état providence est doté de plusieurs outils qui pourraient permettre de mener à bien ce projet de décroissance. Pour connaître le phénomène de décroissance, il faut donc diminuer la production ainsi que la consommation, à commencer par celles qui sont brutes, et donc polluantes. Déjà Pigou Economics of welfare, 1920 assurait que la taxe était le meilleur moyen de limiter les externalités négatives. Il faut alors établir une taxe carbone qui soit à la fois crédible et incitative. Afin d'établir une taxe carbone efficace, il faut calculer un taux d'actualisation. Ramsey en propose alors

une formule :

$$R = TPPP + G * \gamma$$

R = taux d'actualisation

$TPPP$ = taux de préférence pure pour le présent

G = croissance

γ = aversion aux inégalités futures.

Le rapport détermine fixe ainsi ce taux d'actualisation à 4% permettant d'obtenir une taxe carbone à 50€ à la tonne.

Le fait de mettre en place une taxe carbone sera efficace, s'il n'y a pas d'effets de fuite, afin d'orienter nos économies vers la décroissance et vers un développement plus soutenable écologiquement. En effet la taxe, à condition d'être croissante dans le temps, incite à l'arrêt d'une production brune et à l'innovation verte.

Ainsi, l'état-providence semble être doté des outils nécessaires à la décroissance. Le fait que la décroissance remplisse un des objectifs de l'état-providence et que l'état-providence ait lui, les outils pour favoriser ce projet, les rend compatibles.

*

*

*

Néanmoins, un projet de décroissance risque d'augmenter les inégalités au sein même d'une population, mettant ainsi en péril l'objectif de l'état-providence(A). Surtout qu'afin de résoudre ces inégalités l'état-providence se verra obligé d'augmenter ses dépenses, aggravant ainsi la dette, dette devenant rapidement insoutenable sans croissance(B).

Bien que l'état-providence ait les outils pour faire respecter une justice sociale intergénérationnelle dans le cadre d'un projet de décroissance, il se trouve que ces mêmes outils posent des problèmes de justice sociale intragénérationnelles. En effet, Hervieu et Schubert dans leur ouvrage Pour le climat une taxe juste, pas juste une taxe, expliquent que la taxe carbone agit comme un impôt régressif. La taxe carbone représenterait

Copie anonyme - n°anonymat : 716711

Code épreuve : 245

Nombre de pages : 10

Session : 2023

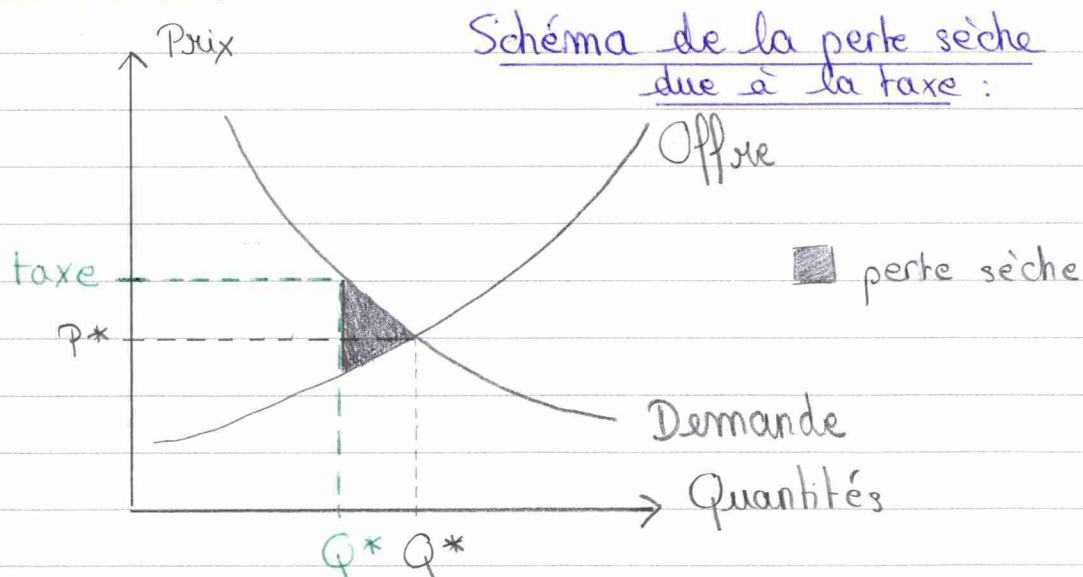
Emplacement
QR Code

Épreuve de : ESH

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

1,6 % du revenu du D₁ face à seulement 0,4 % pour celui du D₉. Cela pose alors un souci d'inéquité intragénérationnelle que l'état-providence est censé corriger. Par ailleurs, en plus d'agir comme un impôt régressif, la taxe provoque une perte de bien-être (comme le montre le schéma ci-dessous). Une perte de bien-être remet encore une fois en cause l'efficacité de l'état-providence.



Par ailleurs le principe même de décroissance est enclin à causer une hausse des inégalités. En effet, la décroissance ayant pour but de diminuer la consommation et la production, les entreprises risqueraient de devoir licencier ou du moins de baisser les salaires, afin de garder leur marge. Néanmoins, une baisse des salaires pourrait provoquer une hausse des inégalités.

économiques. Ceux qui auparavant avaient le capital suffisant pour épargner pourront "écauler" leur épargne pour pallier la baisse de leur pouvoir d'achat, tandis que ceux qui n'avaient pas constitué une épargne suffisante subiront cette perte de pouvoir d'achat.

Ainsi il s'avère que la décroissance, ainsi que les outils pour y parvenir, causeront des inégalités intra-générationnelles. Ceci met alors en défaut l'état-providence et ses objectifs.

*

Face à ces potentielles inégalités provoquées par la décroissance, il sera dans le rôle de l'état-providence de résoudre ces inégalités. Afin de diminuer les inégalités économiques l'état-providence peut pratiquer la redistribution des richesses, en mettant par exemple en place un impôt progressif. En France cette redistribution est assez efficace. En effet avant redistribution, le D9 gagne 22,8 fois plus que le D1, après redistribution, il ne gagne plus que 5,6 fois plus, selon l'INSEE en 2020. Néanmoins, en temps normal une telle pratique aurait fonctionné, cependant en temps de décroissance, la redistribution peut se révéler être plus complexe à mener. Si la décroissance entend limiter la production alors cela pourrait causer une diminution des richesses crées. Les gains issus de l'activité économique seraient alors moindres. Ainsi les ménages percevraient de moins en moins de richesses. Il serait alors compliqué de redistribuer une richesse qui "n'existe pas" ou du moins qui "n'existe plus". Dès lors, la redistribution face aux inégalités induites par

la décroissance se révèle être presque impossible. Dès lors la décroissance ainsi que ses conséquences mettent à mal le rôle de l'état-providence ainsi que sa capacité à remplir son objectif : la justice sociale.

Face à son incapacité à mener une politique de redistribution, l'état-providence risquera de devoir augmenter ses dépenses publiques afin de pallier les inégalités économiques. Seulement, si l'état-providence augmente ses dépenses publiques alors il accroît la dette publique et cela risque de poser un problème de soutenabilité concernant cette dette. En effet, une dette est soutenable lorsque la croissance demeure supérieure aux taux de remboursement de la dette. Seulement, sans croissance, ou du moins avec moins de croissance, cette dette risque de rapidement devenir insoutenable. Bien que l'on puisse penser qu'une dette élevée puisse participer à la décroissance : Rogoff et Reinhart Growth in debt time, 2010 expliquent qu'une dette trop lourde diminue la croissance, il n'en demeure pas moins que cette réduction de croissance sera insoutenable et improductive. Cela fragiliserait la stabilité de l'économie.

Ainsi, il s'avère que la décroissance provoque une hausse des inégalités intra-générationnelles, ce qui met donc à mal l'efficacité de l'état-providence. Face à cela, force est d'admettre que la décroissance et l'état-providence tel qu'il est actuellement peuvent difficilement être compatibles.

*

*

*

Néanmoins, ce projet de décroissance serait peut-être l'occasion de réformer un état-providence qui, dans plusieurs pays, est en crise (A). Il s'agira ainsi de le réformer pour l'orienter au mieux vers un accompagnement de la transition énergétique et le

rendre ainsi compatible avec la décroissance (B).

Si l'état-providence tel qu'il est actuellement n'est pas compatible avec la décroissance, c'est peut-être parce qu'il est en crise. En effet quelque soit le type d'état-providence dont on parle (Esping-Andersen ayant établi une typologie : modèle scandinave, continental et libéral dans Les trois mondes de l'état providence, 1990), l'état-providence connaît aujourd'hui une crise. Rosanvallon La crise de l'état-providence, 1981 parle même d'une triple crise : une crise de financement, une crise d'efficacité ainsi qu'une crise de légitimité.

En effet le système continental français actuel ne fait que confirmer la thèse de Rosanvallon. Le système de financement de l'état-providence français est aujourd'hui en crise, et ce en partie à cause d'une déformation de la pyramide des âges. La part de la population âgée de plus de 65 ans ne s'accroît plus vite que la population active, provoquant ainsi une hausse du ratio de dépendance et mettant donc à mal le système de financement de l'état-providence français.

Ainsi, il s'avère que l'état-providence tel qu'il est actuellement est en crise. Peut-être est-ce une des raisons pour lesquelles l'état-providence actuel n'est pas compatible avec la décroissance. Néanmoins, ce projet de décroissance peut donc se présenter comme une bonne occasion de réformer l'état-providence afin de le sortir de l'enlisement et l'orienter vers la transition énergétique et la décroissance.

*

Il conviendrait alors de réformer l'état-providence afin de le rendre compatible avec une logique de décroissance. Peut-être que l'état-providence devrait se concentrer principalement

Copie anonyme - n°anonymat : 716711

Emplacement
QR Code

Code épreuve : 245

Nombre de pages : 10

Session : 2023

Épreuve de : ESH

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

sur une politique ex-ante plutôt qu'ex-post. L'état-providence doit fournir des biens publics comme l'éducation. Une éducation orientée vers l'environnement et la décroissance serait donc apte à favoriser la décroissance.

Par ailleurs, E. Laurent Le bel avenir de l'état-providence, reprend la typologie de Musgrave (Théorie des finances publiques, 1959) concernant le rôle de l'état-providence. Le nouvel état-providence sera celui qui prévient les risques climatiques (régulation), qui oriente les ressources vers la transition énergétique (allocation des ressources) et qui réduit les inégalités potentiellement induites par la transition énergétique (redistribution). Ainsi, l'état-providence deviendrait le véritable acteur d'une croissance tournée vers le vert, qui a plus ou moins donc les mêmes objectifs que la décroissance. Laurent insiste sur le fait qu'il ne faut pas démanteler l'état-providence mais qu'au contraire il faut le réformer, l'adapter aux défis futurs. Par ailleurs, un état-providence en phase avec les défis actuels ne peut que renforcer la stabilité politique d'un pays. Laurent prend l'exemple de la démocratie. Un bon état-providence renforcera la démocratie, démocratie qui est essentielle pour la transition énergétique affirme Laurent. Il explique que la démocratie donne la voix aux défis actuels et qu'elle saura donc donner une place fondamentale à

la lutte pour l'environnement. Par ailleurs la démocratie soutient l'éducation, secteur clé pour favoriser la transition énergétique.

ainsi, malgré le fait que l'état-providence actuel ne soit pas totalement compatible avec la décroissance, il y a possibilité de le réformer.

*

*

*

Pour conclure, bien que l'état-providence actuel ne soit pas totalement compatible avec la décroissance parce que cette dernière provoquera des inégalités, que l'état-providence peinera à apaiser, il n'en demeure pas moins que l'état-providence peut être réformé afin de lui conférer une structure et des objectifs plus en phase avec un projet de décroissance. ainsi la décroissance et l'état-providence peuvent être compatibles, mais surtout ils doivent l'être afin de favoriser la convergence de nos économies vers le vert.

